

[Le Président de l'OEB Campinos et des cabinets d'avocats engagent un « dialogue constructif » à propos de la qualité des brevets.](#)

[Kluwer Patent blogger/ 13 novembre 2018 /Déposer un commentaire](#)

L'Office européen des brevets et des représentants de 14 cabinets d'avocats allemands qui avaient plus tôt dans l'année exprimé dans une lettre des préoccupations à propos de la qualité des brevets de l'OEB, ont engagé un « dialogue constructif ».

Les représentants ont eu une réunion avec le nouveau Président de l'Office européen des brevets, António Campinos, et d'autres responsables de l'OEB le 16 octobre 2018 à Munich. Selon un communiqué de presse publié la semaine dernière par les cabinets d'avocats, « les responsables de l'Office européen des brevets ont écouté les expériences, les avis et les inquiétudes des conseils en brevets et des avocats et ont exprimé leur volonté de dialoguer. Il y a un consensus sur le fait que l'OEB a délivré dans le passé des brevets de très grande qualité à l'échelle internationale et qu'il appartient à toutes les parties prenantes de faire en sorte qu'il en soit toujours ainsi. À la fin de la réunion, l'Office européen des brevets a promis de poursuivre le dialogue constructif qui a désormais été engagé. Il portera sur la définition de critères de qualité, ainsi que sur les possibilités d'étudier les critiques et d'en éliminer les causes. »



La réunion faisait suite à une [lettre](#) (voir aussi [cette publication sur le blogue](#)) envoyée à la direction de l'OEB, notamment à son ancien Président, Benoît Battistelli, et au président actuel, M. Campinos, le 7 juin 2018 par quatre cabinets d'avocats allemands de premier plan de Munich (Grünecker, Hoffmann Eitle, Maiwald, Vossius & Partner) et renvoyée le 6 août avec la signature de dix cabinets d'avocats supplémentaires (Lederer & Keller, Bardehle Pagenberg, Kather Augenstein, Reitstötter Kinzebach, Kirkpatrick, Wallinger Ricker Schlotter Tostmann, Schwarz Baldus Patentanwälte, Grand IP Group, Dr Ursula Kinkeldey, Cohausz & Florack).

Dans la lettre, les cabinets d'avocats exprimaient leur « profonde préoccupation » à propos de l'évolution de l'OEB : « Les systèmes d'incitation et les directives internes apparaissent de plus en plus orientés vers la récompense, ou même vers l'exigence d'un « achèvement » rapide des procédures et, par voie de conséquence, vers l'exigence d'une productivité

supérieure. Cela s'est fait au détriment d'une évaluation détaillée et approfondie des dossiers de demande. » Les cabinets signataires affirmaient craindre que la qualité des brevets ne soit en danger et soulignaient que « si les utilisateurs du système européen ont l'impression que l'on ne peut plus faire confiance aux brevets européens délivrés en raison de recherches et examens insuffisants, ils risquent d'être de plus en plus dissuadés de déposer des demandes de brevets européens. Cela pourrait déstabiliser totalement le système de brevets. »

Selon le communiqué de presse concernant la réunion du 16 octobre, l'Office européen des brevets a désormais engagé un « dialogue constructif » avec les cabinets d'avocats, qui « sont attachés à la préservation d'une protection fiable des brevets dans l'intérêt des inventeurs et des entreprises. » Un des représentants présent a déclaré qu'à part la question de l'excédent budgétaire de l'OEB, les préoccupations des cabinets d'avocats formulées dans la lettre ont été discutées en détail. La forme que prendra le dialogue n'est pas encore clairement définie, car aucune mesure concrète n'a été annoncée. (On trouvera le communiqué de presse intégral (en allemand) sous le présent article).

Comité central du personnel

[Ainsi que ce blogue l'a indiqué précédemment](#), la présidence d'António Campinos, qui a pris ses fonctions le premier juillet 2018, a suscité un prudent optimisme et l'espoir que quelque chose serait fait pour régler l'héritage des tensions sociales et des problèmes de qualité que son prédécesseur controversé Benoît Battistelli lui a légué. M. Campinos « a eu et continue d'avoir de très nombreuses réunions avec le personnel de l'OEB et écoute vraiment », selon un observateur.

En octobre, pour la première fois depuis des années, M. Campinos a eu une brève réunion avec le Comité central du personnel, lors de laquelle « le Président a permis une discussion franche et ouverte », même si « les problèmes que nous avons soulevés ont été notés, sans, toutefois, déboucher sur des changements concrets », selon un compte rendu du Comité central du personnel. M. Campinos a accepté de discuter l'année prochaine de façon plus approfondie des problèmes liés au versement de fonds sur le système de retraite et au plan d'économie sur les salaires. Lors d'une récente réunion du Comité budgétaire et financier de l'OEB, il a également indiqué qu'« il considère que l'objectif de production réel global, estimé à environ 430 000 produits en 2018, serait réduit à quelque 400 000 en 2019 », selon le compte rendu du Comité central du personnel, qui a décrit la réunion du Comité budgétaire et financier comme « une réunion transitoire, se fondant sur l'héritage de la direction précédente, dans l'attente de la définition de nouvelles orientations stratégiques par M. Campinos. »

TAOIT

Le nouveau Président de l'OEB a aussi rencontré des responsables de l'OIT et de son Tribunal administratif (TAOIT) pour évoquer le « grand nombre » de dossiers actuellement pendants devant le TAOIT qui proviennent de l'OEB. L'an dernier, le TAOIT a averti dans un [document exceptionnel](#) que « les difficultés causées par le nombre de recours introduits par des fonctionnaires contre l'Organisation européenne des brevets (...) risquent de remettre en cause la capacité du Tribunal administratif de l'OIT de servir toutes les autres

organisations ». Presque tous ces recours concernent des conflits entre des membres du personnel et l'OEB datant de l'ère Battistelli.



Dans un courrier électronique adressé le mois dernier au personnel de l'OEB, M. Campinos écrivait qu'il avait indiqué à l'OIT que les procédures internes de règlement des conflits au sein de l'OEB avaient depuis été améliorées : « J'ai récemment signé et mis en œuvre un mémorandum d'accord avec le Président de la Commission de recours. Cela est pour partie le résultat de votre contribution directe lors de mes récentes réunions individuelles avec le personnel. Beaucoup d'entre vous se sont exprimés positivement, lors de nos réunions, sur le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité de la Commission de recours et ont, par conséquent, manifesté une plus grande confiance dans le système. Ce mémorandum d'accord protège donc maintenant officiellement cette indépendance et cette impartialité. Il est important de noter qu'il reconnaît aussi la nécessité d'attribuer des ressources appropriées pour assurer le bon fonctionnement de la Commission de recours et de son secrétariat. Le deuxième point que j'ai évoqué avec les responsables de l'OIT est le renforcement des efforts en matière de dialogue social et j'espère que beaucoup d'entre vous conviendront qu'il y a là une évolution positive (...). » Dans son courrier électronique, M. Campinos encourage les membres du personnel de l'OEB ayant des recours en instance devant le TAOIT « d'envisager la conclusion d'un règlement amiable avec l'Office ».

Entre-temps, il y a eu une certaine évolution dans l'affaire de Patrick Corcoran selon diverses sources. Ce juge irlandais avait été expulsé de l'immeuble de l'OEB à Munich à la fin 2014 parce qu'il était soupçonné d'avoir diffusé des documents diffamatoires à l'égard de la haute direction de l'OEB. Après diverses tentatives illégales et vaines de l'ancien Président Battistelli pour le licencier, il a été acquitté l'an dernier par le TAOIT et par le tribunal du land de Munich, mais s'est vu ensuite signifier que son avenir à l'OEB ne serait plus à Munich en tant que membre d'une chambre de recours, mais à La Haye en tant qu'examineur (voir aussi [cette publication sur le blogue](#)). Apparemment, la perspective d'une mutation forcée a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase après des années de difficultés : Patrick Corcoran est tombé gravement malade. Les sources ont indiqué à Kluwer IP Law que sa mutation n'avait pas encore été annulée, ni suspendue.

Il reste à voir si un « règlement amiable » est possible pour certains anciens dirigeants de l'USOEB. Le cas de Laurent Prunier, par exemple, a été porté à l'attention de M. Campinos à plusieurs reprises, mais est toujours pendant devant le TAOIT. Un autre ancien dirigeant de

l'USOEB, Elizabeth Hardon, attend déjà depuis des mois une réaction de l'OEB dans son affaire qui n'est pas encore réglée devant le TAOIT.

Communiqué de presse

La lettre ouverte débouche sur un dialogue

Le Président de l'Office européen des brevets et les conseils en brevets à une même table

L'Office européen des brevets engage un dialogue constructif avec des conseils en brevets et des avocats. Les cabinets d'avocats défendent la préservation d'une protection des brevets efficace pour les inventeurs et les entreprises.

Munich, 8 novembre 2018 : le 16 octobre, des représentants de 12 cabinets d'avocats de toute l'Allemagne ont rencontré le Président de l'Office européen des brevets, António Campinos, et une délégation qu'il conduisait, pour une discussion constructive.

Les responsables de l'Office européen des brevets se sont révélés à l'écoute des expériences, avis et inquiétudes des conseils en brevets et des avocats et se sont montrés prêts au dialogue. Il y a un consensus sur le fait que l'OEB a délivré dans le passé des brevets de très grande qualité à l'échelle internationale et qu'il appartient à toutes les parties prenantes de faire en sorte qu'il en soit toujours ainsi.

À la fin de la rencontre, l'Office européen des brevets s'est déclaré disposé à poursuivre le dialogue constructif qui a désormais été engagé. Il portera sur la définition de critères de qualité, ainsi que sur les possibilités d'étudier les critiques et d'en éliminer les causes.